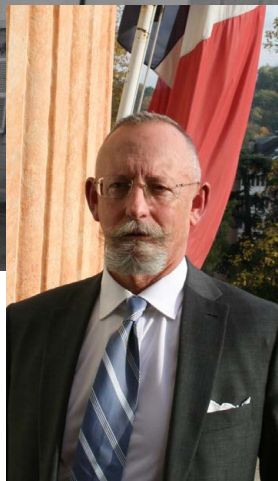
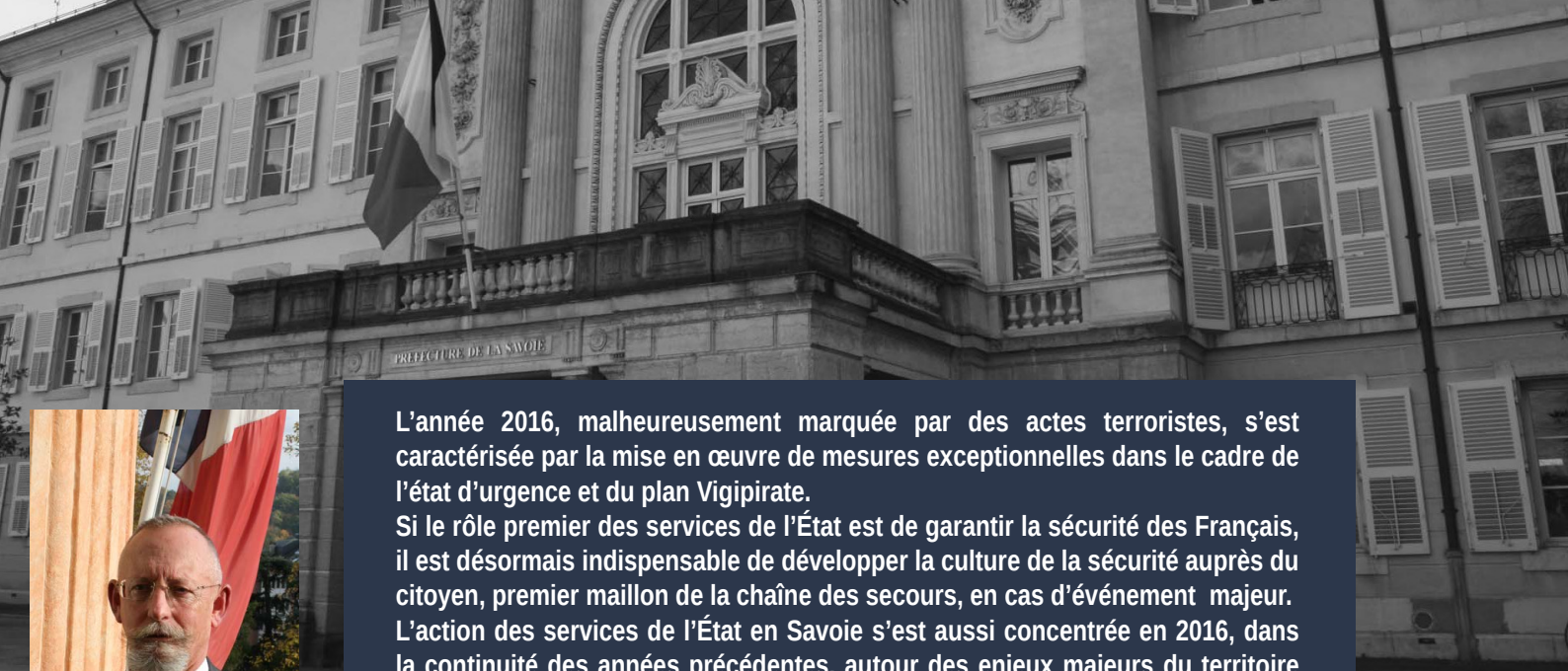


RAPPORT D'ACTIVITÉS

2016





L'année 2016, malheureusement marquée par des actes terroristes, s'est caractérisée par la mise en œuvre de mesures exceptionnelles dans le cadre de l'état d'urgence et du plan Vigipirate.

Si le rôle premier des services de l'État est de garantir la sécurité des Français, il est désormais indispensable de développer la culture de la sécurité auprès du citoyen, premier maillon de la chaîne des secours, en cas d'événement majeur. L'action des services de l'État en Savoie s'est aussi concentrée en 2016, dans la continuité des années précédentes, autour des enjeux majeurs du territoire que ce soit en matière de développement économique et durable ou encore de promotion de la solidarité territoriale.

Afin d'adapter les missions des préfectures et sous-préfectures aux nouvelles attentes des territoires et des citoyens, l'État a lancé une réforme structurelle d'ampleur appelée Plan Préfecture Nouvelle Génération (PPNG). Avec pour objectif principal le renforcement de ses missions prioritaires, PPNG est également l'opportunité pour les services de l'État de se saisir de l'outil numérique et de la dématérialisation pour simplifier les démarches et la vie quotidienne de nos concitoyens.

Dans toutes ses actions, qui ne sauraient être résumées dans ce rapport, et dans un contexte institutionnel en constante réorganisation, les services de l'État entendent exercer leurs missions au service des administrés comme des collectivités, avec diligence.

Les compétences de l'ensemble de ces services, je les dois avant tout au travail quotidien des femmes et des hommes engagés dans leur mission de service public. C'est le dévouement de ces agents que je souhaite saluer à travers ce rapport.

Denis LABBÉ,
Préfet de la Savoie

SOMMAIRE



PRÉSERVATION DE LA SÉCURITÉ

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Accompagnement des entreprises
- Accompagnement vers l'emploi
- Liaison ferroviaire Lyon-Turin
- Agriculture et aménagement
- Gestion du loup

PROMOTION DE LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE

- Achèvement de la carte intercommunale
- Préparation des contrats de ruralité
- Politique de la ville et renouvellement urbain
- Renouvellement de la gestion des demandes et attribution des logements sociaux
- Mise en oeuvre du plan d'accueil des personnes migrantes
- Education nationale : conventions de ruralité

MODERNISATION DES SERVICES DE L'ÉTAT

- Plan Préfecture Nouvelle Génération



PRÉSERVATION DE LA SÉCURITÉ

2016 se caractérise à nouveau par un contexte de montée en puissance des missions, notamment en matière de sécurité publique et de lutte contre la radicalisation, en particulier à la suite des attentats de Nice, avec : la poursuites des mesures d'état d'urgence (perquisitions administratives, contrôles aux frontières notamment), la sécurisation des lieux de culte et rassemblements culturels (messes de l'Assomption, de Noël, cérémonie de l'Aïd, fêtes juives, etc.), mais aussi la sécurisation des grands événements (braderie de Chambéry par exemple), des visites officielles et des espaces scolaires.



Dans ce contexte, la mission de coordination de sécurité publique a fait l'objet d'une attention particulière. Cinq états-majors de sécurité se sont ainsi réunis sous l'autorité conjointe du Préfet et des procureurs de Chambéry et Albertville, en parallèle à une participation systématique aux dispositifs partenariaux avec les collectivités (conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance, Zones de

sécurité prioritaires ...). Pour la journée des élus de la foire de Savoie, la thématique de sécurité publique a été mise à l'honneur, ainsi que lors des rencontres de la sécurité, place du Palais de justice à Chambéry à l'automne. Le Comité départemental de lutte contre la fraude (CODAF) a aussi permis d'envisager des thématiques d'actualité dans le domaine (travailleurs détachés, transports de personnes, tourisme et sports...).

Évolution des effectifs

L'année 2016 marque, pour le Groupement départemental de Gendarmerie, la création du peloton de surveillance et d'intervention (PSIG) Sabre de Chambéry (renforts humains, durcissement des capacités opérationnelles), de 10 postes supplémentaires au sein de brigades territoriales, de deux postes en matière de renseignement, et d'un 5ème peloton au sein de l'escadron de gendarmerie mobile.



UN EXERCICE GRANDEUR NATURE A L' AÉROPORT DE CHAMBÉRY SAVOIE MONT-BLANC

L'organisation des réponses opérationnelles pour la protection des populations se décline dans différents plans de secours dits plans « organisation de la réponse de sécurité civile » (Orsec).



Si le plan « aérodrome sécurité civile » est la première réponse apportée par un exploitant aéroportuaire face à un événement classique de sécurité civile, certains événements particuliers liés aux nouvelles formes de menaces nécessitent le déclenchement de plans adaptés à ce changement de contexte.

Le Plan Orsec « tuerie de masse - acte de terrorisme » fait partie de ce nouveau dispositif de réponse opérationnelle et constitue un volet des dispositions spécifiques du plan ORSEC départemental. Préparé par la Direction de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile (DSIPC), associant certains services de l'État et les forces de sécurité, il se substitue au plan Orsec « nombreuses victimes » en raison de la typologie spécifique de ce genre d'évènement et de l'impératif de sécurisation des zones d'intervention.

Ce travail, engagé en 2016, s'est achevé par l'exercice réalisé à l'aéroport de Chambéry Savoie Mont-Blanc le 18 janvier 2017, validant ainsi les modes opératoires en tenant compte des spécificités des services et des acteurs impliqués.

Par ailleurs, au cours de l'année 2016, deux exercices de sûreté pilotés par la Préfecture de Savoie ont également été réalisés en lien avec les services de l'Education Nationale, dans un collège et un lycée de Chambéry.



REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT ET VISITES OFFICIELLES

Concernant la **représentation de l'Etat** le cabinet du préfet a organisé 9 visites ministérielles :

- En janvier notamment, le **ministre de la Défense** s'était rendu à Valfréjus suite à l'avalanche qui avait tué 5 militaires lors d'un entraînement : une cérémonie de remise de médailles d'actes de courage et de dévouement a été ensuite organisée en l'honneur des différents acteurs du sauvetage en montagne qui étaient intervenus sur ce tragique événement ;
- En juillet le **Premier ministre** s'est rendu sur le site de Saint-Martin-la-Porte pour l'inauguration du tunnelier « Fréderica » dans le cadre du chantier Lyon-Turin-Ferroviaire ;
- En décembre 2016, le **Président de la République** a inauguré le nouvel hôpital de Chambéry (photo ci-dessus) devant près de 700 personnes, après s'être rendu aux Charmettes pour visiter la maison de J.J. ROUSSEAU.



Sécurité routière : Tous responsables, tous concernés, tous touchés

Pour la deuxième année consécutive, le département de la Savoie aura été marqué par une hausse de la mortalité routière passant en 2016 de 20 à 35 personnes ayant perdu la vie sur les routes toutes catégories confondues (dont près d'un quart des victimes circulait en deux roues motorisés). Le nombre d'accidents passe de 138 à 147 sur la même période. Dans la plupart des cas, c'est le comportement des usagers qui en est la cause principale.

Dans le cadre du plan départemental de contrôle routier, les forces de l'ordre en lien avec le bureau de la sécurité routière et la police des réseaux ont accentué les contrôles sur des sites déterminés en fonction de l'accidentalité.

Dans le même temps, les différents acteurs de la sécurité routière ont redoublé d'effort pour sensibiliser et informer la population (10 000 – 13 000 personnes) lors d'événements ludiques, de manifestations au sein des entreprises et des établissements scolaires, sur la thématique de la sécurité routière dans le but de faire changer durablement les comportements.

La convention avec le conseil départemental a été reconduite afin de financer des actions conjointes avec les différents partenaires s'inscrivant dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière.

EN CHIFFRES

264 594

Le département de la Savoie est équipé de 27 radars vitesse, 4 radars feux rouge et 2 radars passages à niveau comptabilisant 264 594 flashes sur l'année 2016.

Ce dispositif a été complété par la mise en service de radars autonomes permettant de renforcer la sécurité des chantiers et d'itinéraires hors agglomération.

7

Dans le même temps l'année 2016 aura vu la modernisation d'équipements existants avec le passage en double sens de 7 radars et le passage de 3 radars en mode discriminant.



SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DÉVELOPPEMENT DURABLE



Accompagnement des entreprises

La direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) en Savoie accompagne les entreprises à chaque étape de leur évolution, anticipe et accompagne les mutations économiques. Elle intervient également dans l'accompagnement des entreprises en difficulté au travers des missions portées par le commissaire au redressement productif. La connaissance du tissu économique passe par une forte présence dans les entreprises.

En 2016, la DIRECCTE a conduit un projet visant à accompagner la structuration des ressources humaines au sein de la filière montagne, et plus généralement au sein des TPE-PME pour :

- organiser des ateliers d'information à destination des entreprises sur les problématiques liées aux ressources humaines (formation, contrats de travail ...) ;
- mettre à disposition des TPE-PME et des entreprises de la filière montagne une « mallette » qui recense des ressources et outils « clé en main », simples et pratiques (grille d'entretien d'évaluation, outil de gestion des plannings, plan de formation etc...).

Dans le cadre du plan gouvernemental « tout pour l'emploi dans les TPE-PME », différentes prestations ont été déployées au bénéfice de ces entreprises et notamment l'appui-conseil en ressources humaines et la prime à l'embauche.

La mise en œuvre en février 2016 de l'aide TPE-PME à hauteur de 2000 € par an pendant deux ans, ainsi que la baisse de cotisations sociales intervenue cette année sur le poste « allocations familiales », aboutit à une diminution significative du coût du travail.

Nos services se sont également positionnés sur des actions collectives. Ainsi, en 2015 et 2016, l'Unité départementale a financé une action portée par Savoie Technolac sur la formation des dirigeants des TPE-PME à l'intelligence économique.

Enfin, la DIRECCTE en Savoie effectue le suivi et l'accompagnement de la filière sport-montagne-loisirs, en lien avec les instances nationales, comme le comité stratégique de la filière sport mis en place courant 2015.



Accompagnement vers l'emploi

EN CHIFFRES

600

600 jeunes ont été admis au bénéfice du dispositif Garantie Jeunes. Depuis le début de l'expérimentation en 2015, sur les 450 sorties du dispositif, 66 % sont des sorties positives et plus de 43 % de jeunes sont en emploi.

2 429


Durant l'année, 2 429 contrats aidés ont été conclus dont 491 emplois d'avenir, pour un engagement financier de 8 205 451 € (crédits de paiement).

6 846 750 €

L'insertion par l'activité économique représente en Savoie 31 structures, 516 postes de travail au bénéfice de 1414 salariés environ, pour une aide totale de l'État de 6 846 750 € en 2016.

5 976

En 2016, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité des Entreprises (CICE) a permis le retour vers 5 976 entreprises de 100 M€.



Les services de l'État accordent une importance particulière à l'accès et au retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées, en raison de leur âge (jeunes, seniors), ou parce qu'ils sont chômeurs de longue durée, travailleurs handicapés ou résidents des quartiers de la politique de la ville. Pour la deuxième année, la Savoie a expérimenté la mise en place de la Garantie Jeunes pour l'ensemble du territoire. Destiné aux jeunes dits « ni en emploi, ni en éducation, ni en formation » (NEET) en grande précarité, ce dispositif prévoit un parcours intensif et personnalisé de formation et d'accès à l'emploi.

Par ailleurs, la DIRECCTE finance les postes créés dans les structures, marchandes ou non, de l'insertion par l'activité économique. Elle accompagne également, dans le cadre du réseau départemental, ces structures, à se positionner sur les marchés publics.

Liaison ferroviaire Lyon-Turin

Démarche Grand Chantier

Le contrat de territoire Maurienne a été signé le 30 septembre 2016 entre l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Savoie et le Syndicat du Pays de Maurienne.

D'un montant de 40,7 M€, ce contrat est destiné à bien insérer le chantier dans son territoire d'accueil en embauchant localement, en réhabilitant de nombreux logements vacants pour les louer aux salariés des futurs chantiers, ou en accompagnant les entreprises locales pour qu'elles puissent accéder à une partie des travaux à réaliser.

Il est également destiné à accompagner les collectivités locales de Maurienne dans la réalisation d'un certain nombre de leurs projets.

Ainsi, dès la première année, près de 10 M€ d'actions (requalification des centres de Saint-Jean-de-Maurienne, de Modane et de Fourneaux ou des abords de la gare de Saint-Avre-La Chambre...) ont déjà pu être engagés illustrant la dynamique mise en place en accompagnement du Lyon-Turin.



Section transfrontalière entre Saint-Jean-de-Maurienne et Suse

- 21 juillet 2016 : Mise en service du tunnelier Federica sur le chantier de reconnaissance de Saint-Martin-la-Porte en présence du Premier ministre ;
- Engagement de la ratification du dernier accord franco-italien permettant l'engagement des travaux définitifs du tunnel de base (57,5 km de long) pour une mise en circulation fin 2029 – accord ratifié depuis ;
- Poursuite des acquisitions foncières avec forte implication des services locaux de l'État (préfecture, Direction Départementale des Territoires (DDT) et Direction Départementale des Finances publiques (DDFIP).

Accès français au Lyon- Turin entre Lyon et Saint-Jean- de-Maurienne

- La concertation s'est poursuivie sur les questions de foncier agricole au travers de la commission interdépartementale mise en place en 2013 ;
- A la demande du Secrétaire d'État aux transports, une mission a été confiée au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) sur la programmation de ces accès dans la perspective de l'ouverture à la circulation du tunnel de base fin 2029.

EN CHIFFRES

300 millions €

Le chantier en cours à Saint-Martin-la-Porte représente 300 M€ de travaux et emploi plus de 400 salariés (46 % issus de Maurienne).

10 millions €

Près de 10 M€ engagés dès 2016 pour des projets locaux en Maurienne dans le cadre de la démarche Grand Chantier.



Agriculture et aménagement : la recherche permanente d'équilibre

La Loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt (LAAAF) du 13 octobre 2014 a introduit dans le code rural un article qui reconnaît l'impact en termes de potentiel économique pour les territoires, de certains travaux, ouvrages ou aménagements publics et privés (extensions de l'habitat, zones d'activité, infrastructures linéaires...). Le décret 2016-1190 du 31/08/16 a mis en place le dispositif relatif à l'étude préalable et aux mesures de compensation agricole collective institué par cet article.

En matière de **consommation d'espaces**, le bilan au 31 décembre 2016 indique que 2/3 des documents d'urbanisme répondent aux critères de la CDPENAF. Sur les projets de plan local d'urbanisme (PLU) arrêtés, on note également une amélioration de la prise en compte et de la préservation du foncier agricole.

En effet l'emprise de certains travaux entraîne une baisse globale du potentiel agricole, se répercutant sur l'environnement économique et industriel des exploitations.

Les maîtres d'ouvrage devront à l'avenir compenser ces impacts par des mesures destinées à reconstituer ce potentiel économique par la création de valeur ajoutée du territoire.

émettra désormais un avis conforme sur les projets de plans locaux d'urbanisme ayant pour conséquence une réduction substantielle des surfaces affectées à des productions bénéficiant d'une appellation d'origine protégée (AOP), ou une atteinte substantielle à leurs conditions de production.

Un décret du 26 décembre 2016 a également renforcé le rôle de la commission départementale de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers (CDPENAF), en ce qu'elle

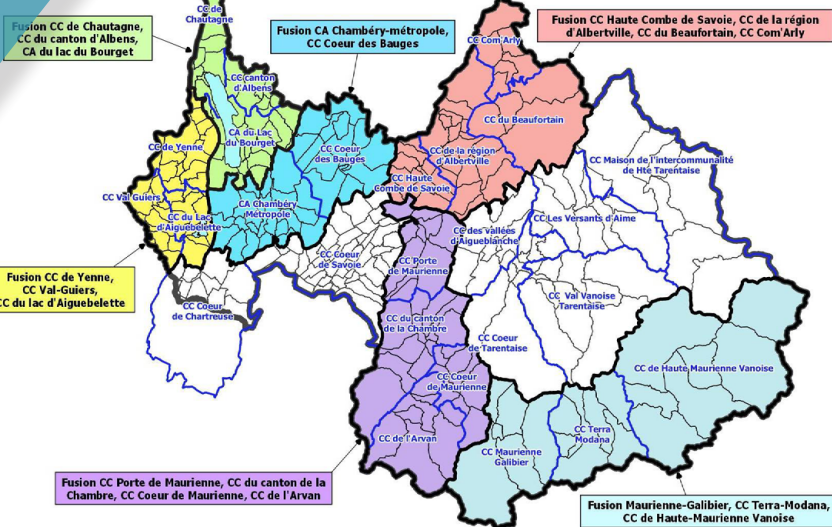
L'ensemble de ces réformes est significatif d'une prise de conscience croissante du caractère irréversible des prélèvements sur le foncier agricole, et de leur impact sur les filières de production.

Gestion du loup



La gestion du loup en 2016 a été marquée par une aggravation de la prédation : 280 attaques contre 190 en 2015, 1775 victimes contre 878 en 2015, la délivrance de 81 autorisations de tir de défense et 12 de tirs de défense renforcés.

Ces éléments ont conduit le Préfet à solliciter l'intervention de la brigade nationale loup et à souhaiter la création d'une brigade spécifique à l'échelle du département ou des départements des alpes du Nord les plus concernés. Un plan d'actions a été élaboré pour 2017 et un travail engagé avec la Région dans cet objectif.



PROMOTION DE LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Achèvement de la carte intercommunale

La phase d'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) initiée en 2015, s'est achevée au 1er trimestre 2016. Le schéma amendé par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), réunie en séance plénière le 21 mars 2016, a été arrêté par le Préfet le 29 mars 2016.

Après consultations des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et communes concernés, puis avis de la CDCI sur les projets ne recueillant pas les conditions de majorité requise, les arrêtés préfectoraux ont été signés pour les **5 projets de fusion suivants**, entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2017 :

- Création d'une communauté d'agglomération (CA) issue de la fusion de la CA du Lac du Bourget, de la communauté de communes (CC) du Canton d'Albens et de la CC de Chautagne - 28 communes – population municipale du nouvel EPCI : 72 560 habitants* ;
- Création d'une CA issue de la fusion de la CA Chambéry-Métropole et de la CC du Cœur des Bauges – 38 communes – population municipale du nouvel EPCI : 130 380 habitants* ;
- Création d'une CA issue de la fusion des CC de la région d'Al-

bertville, du Beaufortain, de Haute Combe de Savoie et Com'Arly – 39 communes - population municipale du nouvel EPCI : 59 862 habitants* ;

- Création d'une CC issue de la fusion des CC Haute Maurienne Vanoise et de Terra Modana – 14 communes - population municipale du nouvel EPCI : 8 810 habitants* ;

- Création d'une CC issue de la fusion de la CC Cœur de Maurienne et de l'Arvan – 16 communes - population municipale du nouvel EPCI : 15 133 habitants* ;

De ce fait, au **1er janvier 2017**, le département de la Savoie compte **17 EPCI à fiscalité propre** (+ 1 EPCI à fiscalité propre interdépartemental : CC Cœur de Chartreuse dont le siège est dans le département de l'Isère) au lieu de 25 (26 avec CC Cœur de Chartreuse).

* Chiffres INSEE 2016



EN CHIFFRES

16

L'objectif du gouvernement confirmé au comité interministériel du 14 septembre 2015 était la labellisation de 1 000 Maisons de services au public d'ici la fin de l'année 2016 (art 26 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)).

Sur les 75 MSAP labellisées en région Auvergne Rhône Alpes à ce jour, **16 le sont en Savoie.**

Le montant global des subventions 2016 de fonctionnement du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour les 16 MSAP de la Savoie s'élève à **240 000 €** doublé du même montant de la participation du Fonds Inter Opérateurs (FIO).

6 830 814 €

En 2016, l'enveloppe de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) s'élève à 6 830 814 €. Elle a permis de financer 133 dossiers pour un montant de 29 078 755 € de travaux.

5 688 807 €

L'enveloppe du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) de 5 688 807 €, a permis de financer en Savoie, parmi les 205 dossiers reçus, 98 635 583 € de travaux (à noter qu'un certain nombre de dossiers ont été présentés à la fois à la DETR et au FSIL) ;

Par ailleurs, 22 dossiers ont été retenus au titre des grands projets d'investissement représentant ainsi 15 975 897 € de travaux et un total de subventions de 4 075 794 €. Enfin, 7 dossiers retenus au titre de la revitalisation des centre-bourgs ont permis de financer 6 452 051 € de travaux pour un total de subventions de 1 613 013 €.



Politique de la ville et renouvellement urbain



2016 est l'année du déploiement des contrats de ville signés en 2015 avec les communautés d'agglomérations d'Aix-les-Bains, d'Albertville et de Chambéry. Pour l'État via ses délégations de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), il s'agit d'accompagner les porteurs de projet des trois quartiers prioritaires retenus par l'ANRU dans la mise en œuvre des actions relevant du volet cadre de vie et renouvellement urbain via des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain. Ainsi, le préfet, représentant l'État, et les délégations de l'ANRU et de l'ANAH ont signé les trois protocoles de refiguration des conventions de renouvellement urbain.

EN CHIFFRES

AIX-LES-BAINS, MARLIOZ

Protocole de 18 mois, 162 580€ (base de financement),
ANRU = 40 825€, ANAH = 9 000€

ALBERTVILLE, VAL DES ROSES - CONTAMINE

Protocole de 15 mois, 213 250€ (base de financement),
ANRU = 46 675€, ANAH = 5 000€ (2016)

LES HAUTS DE CHAMBERY

Protocole de 18 mois, 369 500€ (base de financement)
ANRU = 127 250€, ANAH = 20 000€

SOUTIEN au développement de la participation citoyenne dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Le 17 octobre 2016, le quartier du Biollay, à Chambéry, a accueilli la **rencontre territoriale des conseils citoyens de la Savoie à l'occasion de la « Rentrée citoyenne »** organisée dans chaque département par le **ministère de la ville, de la jeunesse et des sports.**

Créés par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014, les conseils citoyens sont des lieux d'expression et de co-construction en matière de politique de la ville pour les habitants, les associations et les acteurs des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Près de **70 personnes** (membres des conseils citoyens de Chambéry, Aix-les-Bains et Albertville, associations, élus, services de l'État et des collectivités territoriales...) ont participé à la rencontre animée par les services de l'État et

le centre de ressources de développement social et urbain (CRDSU) Rhône-Alpes.

A cette occasion, les participants ont pu partager leurs points de vue, leurs expériences et leurs attentes en matière d'emploi, de cadre de vie, de réussite éducative et de participation citoyenne dans les quartiers. Les membres des conseils citoyens ont également pu y faire état de leurs besoins d'accompagnement, de formation ou d'information.

Les contributions des participants ont été communiquées au ministère de la Ville, de la jeunesse et des sports en vue de la préparation du **« forum national des conseils citoyens »** organisé en présence du Président de la République le 27 octobre 2016, auquel les conseils citoyens de la Savoie étaient représentés.

Réforme de la gestion des demandes et des attributions des logements sociaux

Dans un contexte de crise du logement, faciliter l'accès au logement des ménages et rendre le système d'attribution des logements sociaux plus lisible, transparent et équitable sont des enjeux majeurs auxquels sont confrontés les politiques publiques et les acteurs du logement social depuis plusieurs années.



EN CHIFFRES

32 165

logements sociaux en Savoie

11 139

demandes de logement social en Savoie au 31/12/2016

14 mois

ancienneté moyenne des demandes de logement social en Savoie en 2016 (contre 20 mois en moyenne nationale).

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi « ALUR » parachève la réforme de la gestion de la demande et du régime des attributions au niveau local.

Elle permet de répondre aux enjeux spécifiques des territoires et confère aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) un rôle de chef de file en matière d'habitat et de logement.

L'action publique doit être mobilisée pour permettre, à la fois, aux quartiers politique de la

ville de gagner en attractivité et aux autres quartiers de s'ouvrir à l'accueil de nouvelles populations.

C'est dans ce cadre que les communautés d'agglomération de Chambéry Métropole et Grand Lac se sont engagées dans la réforme et ont installé leur conférence intercommunale du logement (CIL). Elles ont établi leur plan partenarial de gestion de la demande (PPGD) qui a reçu un avis favorable du préfet et a été adopté par les conseils communautaires. La conférence intercommunale de

Chambéry métropole a également validé le document cadre fixant les objectifs en matière d'attribution de logements.

En 2017, la démarche sera poursuivie par les trois communautés d'agglomération : Chambéry Métropole-Cœur des Bauges, Grand lac et Arlysère. Avec plus de 11 000 demandeurs de logement social en attente au 31 décembre 2016, une politique de gestion de la demande et des attributions plus concertée constitue un enjeu majeur.

EN CHIFFRES

324

demandes d'asile déposées en Savoie en 2016 (+ 30,12 % par rapport à 2015).

555

places d'hébergement des demandeurs d'asile en Savoie au 31 décembre 2016.

3 358 371 €

Budget de l'Etat affecté à l'hébergement et l'accompagnement social des demandeurs d'asile et réfugiés en 2016, en Savoie.

Mise en œuvre et suivi du plan d'accueil des personnes migrantes

Le double défi de l'accueil et de l'intégration

Chargée de la coordination de l'accueil des personnes migrantes au titre de la mise en œuvre des engagements de la France à accueillir une partie des personnes fuyant les conflits et persécutions en Irak ou en Syrie, la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) s'est chargée :

- de l'information des collectivités territoriales, institutions et associations engagées ou concernées (réunions d'informations et d'échange des 25 avril, 7 juillet et 30 novembre 2016) ;
- de la définition et de la préparation des modalités d'accueil et d'intégration des personnes migrantes au titre des engagements européens de la France au cours de la période 2015-2017.




Cet engagement s'est traduit par la création et le développement dans le département d'un nombre important de places destinées aux personnes demandeuses d'asile ou réfugiées :

- création de 60 places de centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) dans le territoire de la Combe de Savoie (Montmélian, St Pierre d'Albigny, Aiguebelle) au cours de l'été 2016 ;
- ouverture de 13 nouvelles places d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA) à Chambéry en fin d'année 2016 ;
- augmentation de la capacité totale d'accueil en centre d'accueil et d'orientation (CAO) pour la porter à 85 places réparties dans différents territoires du département (Aix-les-Bains,

Modane, Fourneaux, Aiguebelle) suite aux démantèlements des campements insalubres du Calais ou d'Ile-de-France à l'automne 2016 ;

- accueil de 11 familles syriennes dans les agglomérations de Chambéry et Aix à l'occasion d'opérations de réinstallation conduites par le haut-commissariat aux réfugiés (HCR) de l'organisation des nations unies (ONU).

La réussite globale de ces opérations d'accueil de populations particulièrement vulnérables a été permise par l'engagement concerté des services de l'Etat, des collectivités territoriales, des organismes de protection sociale et des associations tout au long de l'année 2016.



Éducation nationale : conventions de ruralité

EN CHIFFRES

5

La convention contrat d'objectifs tripartites concerne 5 collèges : Collège Jovet à Aime, Jean Rostand à Moutiers, Les Bauges au Chatelard, La Vanoise à Modane, Saint Exupéry à Bourg Saint Maurice.

360 634 €

La convention Collèges Numériques représente un montant total de 360 634 € pour 6 Collèges.

La loi du 8 Juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2013 promeut une association plus efficace du département au développement du Service Public de l'Éducation et se traduit par la mise en place de deux conventions : l'une concernant les contrats d'objectifs tripartites et l'autre relative aux collèges numériques.

La Loi 2016-1888 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne et la circulaire ministérielle 2016-155 relative aux écoles situées en zone rurale et de montagne s'est traduite par la signature d'une convention de ruralité.

Une convention de ruralité a été signée entre le Recteur de l'Académie de Grenoble, le Préfet de Savoie, le Président du Conseil départemental, la Présidente de l'Association départementale des maires de Savoie et le Président de l'Association des maires ruraux de Savoie.

Cette convention permet :

- d'identifier les territoires pour la mise en réseau concertée d'unités pédagogiques pertinentes ;
- de contractualiser entre autorités académiques et élus locaux une démarche d'accompagnement des territoires fragiles qui appréhende la carte scolaire sur plusieurs années.

Pour favoriser le développement du numérique dans les pratiques éducatives et préparer les jeunes à vivre et travailler

dans une société numérique, l'Académie de Grenoble et le Conseil départemental de la Savoie ont conclu une convention de partenariat « Collèges numériques et innovation pédagogique »

Ce partenariat permet aux collégiens de Savoie et aux écoles rattachées à ces collèges l'accès à des ressources numériques adaptées à l'éducation via des équipements mobiles, telles que les tablettes numériques. Ce partenariat permet :

- d'intégrer ces équipements et ressources numériques dans les pratiques quotidiennes des enseignants et des élèves ;
- de mettre à disposition des équipes de terrain un accompagnement technique et pédagogique adapté à leurs besoins.



MODERNISATION DES SERVICES DE L'ÉTAT



Plan Préfecture Nouvelle Génération

Annoncée en 2015, cette réforme d'ampleur s'inscrit dans un contexte de réorganisation globale des missions de l'État et de maîtrise des dépenses publiques.

Elle vise à repenser les modalités de délivrance des titres - cartes grises, permis de conduire, et cartes nationales d'identité - par le biais des télé-procédures et à recentrer une partie des moyens humains sur les quatre missions prioritaires des préfectures : la gestion locale des crises, l'expertise juridique et le contrôle de légalité, la coordination des politiques publiques et enfin, la lutte contre la fraude documentaire.

Mise en place progressivement, la nouvelle organisation des services de la préfecture sera opérationnelle fin 2017.

En parallèle, un important dispositif « Ressources Humaines » d'accompagnement des agents concernés est mis en œuvre à travers des formations e-learning, des entretiens avec la conseillère mobilité carrière ou encore des mobilités internes et externes.

PRÉFECTURE DE LA SAVOIE

CHATEAU DES DUCS DE SAVOIE

PLACE CAFFE

BP 1801

73 000 CHAMBÉRY

TÉL. : 04 73 75 50 00

www.savoie.gouv.fr



savoie.gouv.fr



[@prefetdelasavoie](https://www.facebook.com/prefetdelasavoie)



[@Prefet73](https://twitter.com/Prefet73)